

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

Date de la convocation :

20/04/2026

Date d'affichage :

20/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Sandrine LORIO

Présents : Laurent DENIS - Hugues LAVOGIEZ - Sandrine LORIO - Anthony BARBIER - Sophie WAROT LEMAIRE - Laurent BRICHE - Sabrina LOOTVOET - Alain MASSON - Estelle DOURIEZ - Annick CROQUELOIS LESCIEUX - Estelle LECOFFRE BOUTOILLE - Mathilde COLIN - Ludovic COCQUEMPOT - Justine VAN IMPE - Patrick POTEL - Emilie LEFEBVRE - Arnaud ISAMBOURG - Guillaume PUYPE - Amandine ROUSSEL - Marjory DELAVAL - Nicolas CHOCHOY - Jérôme LEMBOUCHER

Absents : Guillaume DETOUT (pouvoir à Jérôme LEMBOUCHER) - Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Laurent BRICHE) - Hélène VANKEMMEL (pouvoir à Amandine ROUSSEL) - Céline LEVEUGLE (pouvoir à Alain MASSON) - Douglas VERSCHEURE

2026/26

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE GRAVELINES

La CLI a pour rôle d'informer les populations riveraines sur le fonctionnement de la centrale nucléaire. Chaque CLI est chargée de suivre et de relayer l'information du site nucléaire auquel elle est rattachée. C'est un organisme de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Les 53 communes situées dans les 20km du Plan Particulier d'Intervention de la centrale de Gravelines font partie des membres de la CLI.

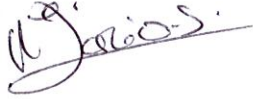
Il y a donc lieu de désigner un représentant ainsi qu'un suppléant auprès de la CLI.

Après avoir procédé au vote, M. Hugues LAVOGIEZ (titulaire) et M. Laurent DENIS (suppléant) sont désignés représentants de la CLI.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit,
conformément à la loi 82213 du 02 Mars
1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

La secrétaire de séance,

Sandrine LORIO



Le Maire,

Laurent DENIS

